



Episode de fumées 14 au 15 Août 2013 Raffinerie TOTAL de Feyzin



ANNEE 2013

www.air-rhonealpes.fr



Diffusion : Janvier 2014

Siège social : 3 allée des Sorbiers – 69500 BRON

Tel : 09 72 26 48 90 - Fax : 09 72 15 65 64

contact@air-rhonealpes.fr



Contexte

Le 14 août 2013 à 12h30 heures, la raffinerie TOTAL de Feyzin envoyait un communiqué afin d'informer les autorités d'un recours à la torche suite à des perturbations sur le fonctionnement de l'unité vapocraqueur (unité produisant de l'éthylène et du propylène servant à fabriquer des matières plastiques).

Bien qu'Air Rhône-Alpes ne soit par spécifiquement désignée pour recueillir des plaintes, plusieurs signalements relatifs à cet incident ont été reçus soit par le cadre d'astreinte par téléphone, soit par messagerie, soit par dépôt sur le site web.

Une information a été diffusée dans les actualités du site www.air-rhonealpes.fr, sur la base des télécopies envoyées par l'exploitant d'une part, et des données complémentaires recueillies par téléphone.

Air Rhône-Alpes entretient 4 stations de surveillance permanentes situées dans un rayon de 4 km sur Feyzin, Pierre Bénite, Vernaison et St Fons. Sur la période était installée une mesure d'étude à proximité directe de la station de Pierre Bénite qui a été également analysée dans la présente note. Les mesures enregistrées plus au nord sur la station de Gerland ont aussi été pris en considération.

L'objectif de cette note est de faire le point sur les retombées de l'évènement et quantifier la surexposition éventuellement subie par les riverains.



Point sur les conditions météorologiques

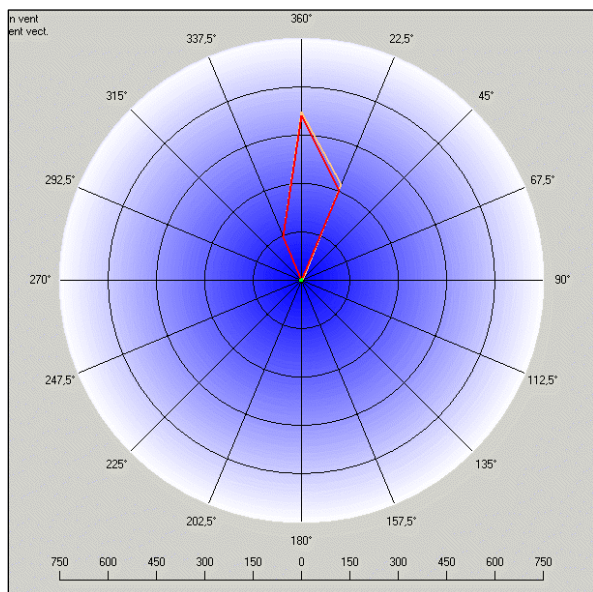
La journée du 14 août était calme et non pluvieuse. La température maximale enregistrée était de 23° C. La vitesse du vent n'a pas dépassée 3,1 mètres par seconde. La direction du vent était au Nord toute la journée (d'après les mesures recueillies sur le site Air Rhône-Alpes de Solaize).

Les vents étaient inférieurs à 1 mètre par seconde environ 6 % du temps, dans ce cas le vent n'est pas établi et la direction très changeante (ceci explique que les directions de vent faible ne soient pas représentées sur la rose des vents).

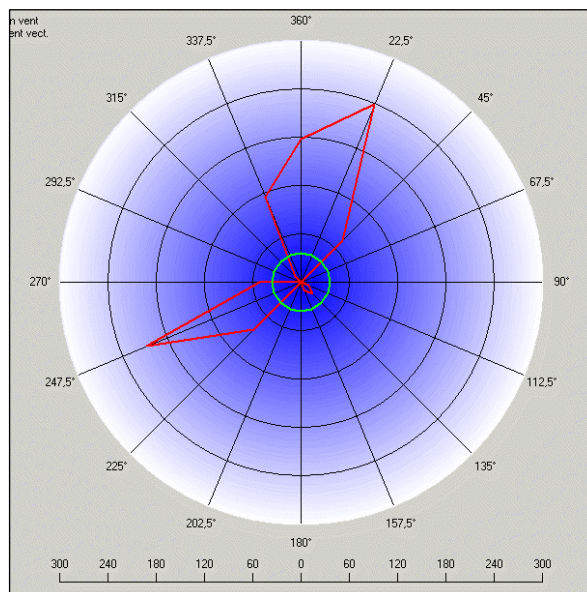
La journées du 15 août était chaude, calme et non pluvieuse. La température maximale enregistrée était de 27° C. La vitesse du vent n'a pas dépassée 2 mètres par seconde. La direction du vent était au Nord entre 00:00 et 02:30 et entre 08:00 et 19:15. Sur les autres plages horaire, le vent était de Sud / Sud Est.

Les vents étaient inférieurs à 1 mètre par seconde environ 57 % du temps.

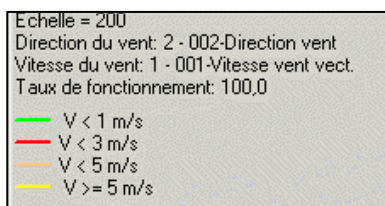
Rose des vents du 14 août 2013



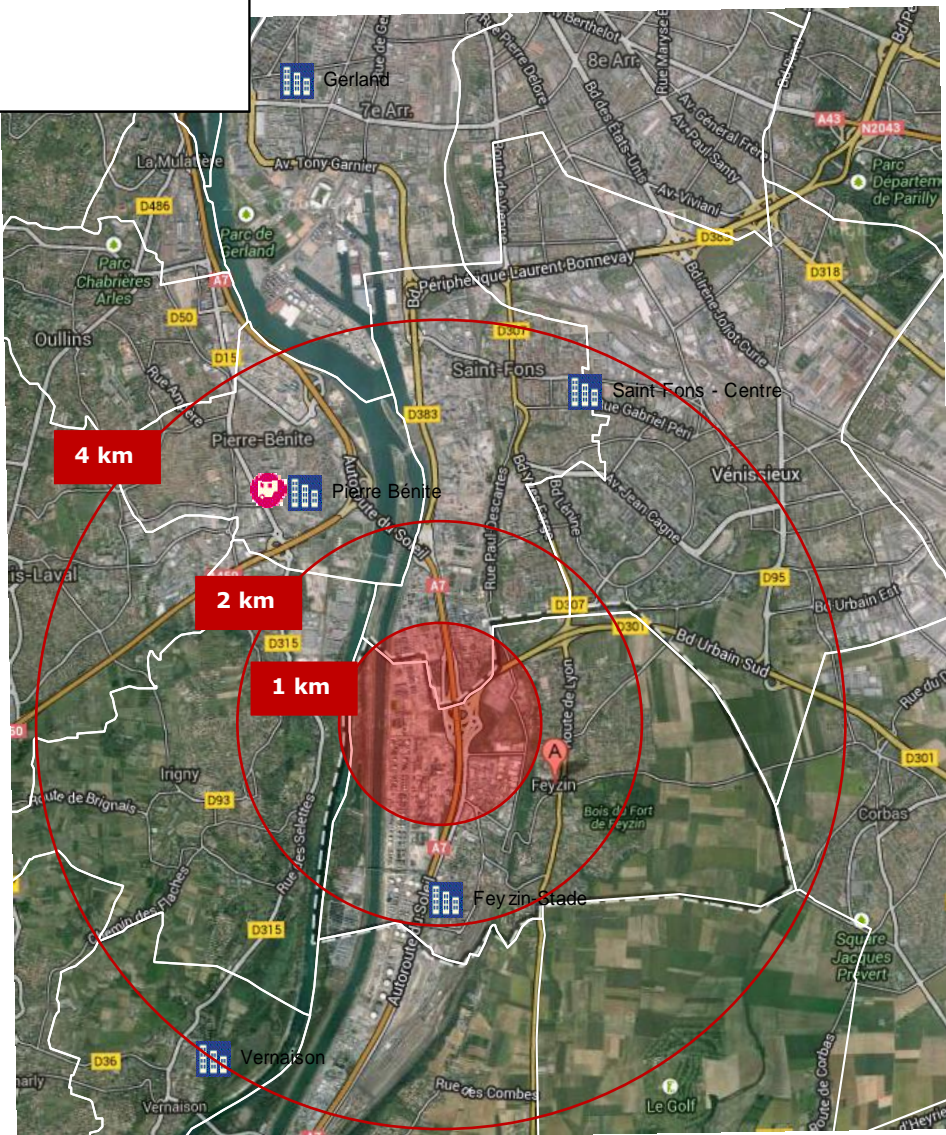
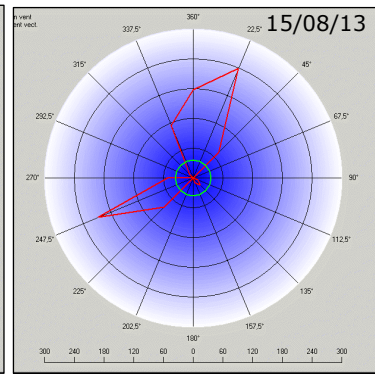
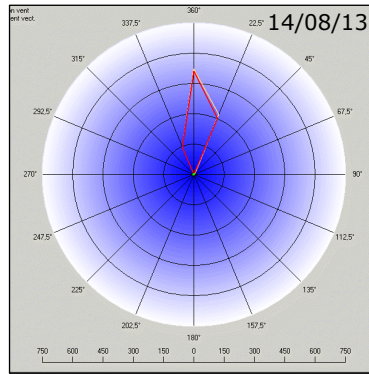
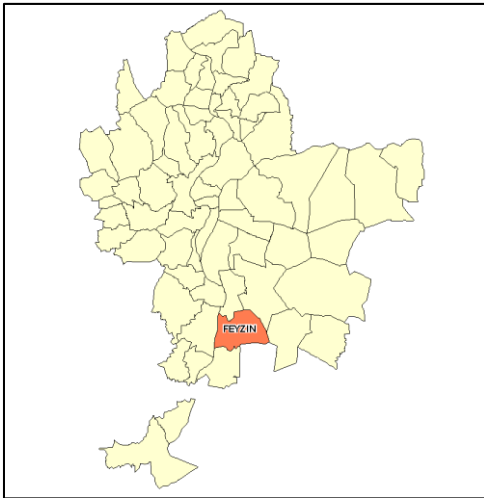
Rose des vents du 15 août 2013



Au cours de la journée, les zones potentiellement les plus impactées par l'incident étaient théoriquement le sud / sud ouest de l'agglomération lyonnaise mais aussi le proche voisinage en raison de l'importante part de vents faibles.



Localisation des sites de mesure disponibles



LEGENDE	
	Sites Air Rhône-Alpes
	Site Remorque laboratoire

Impacts observés sur les journées du 14 et 15 août 2013

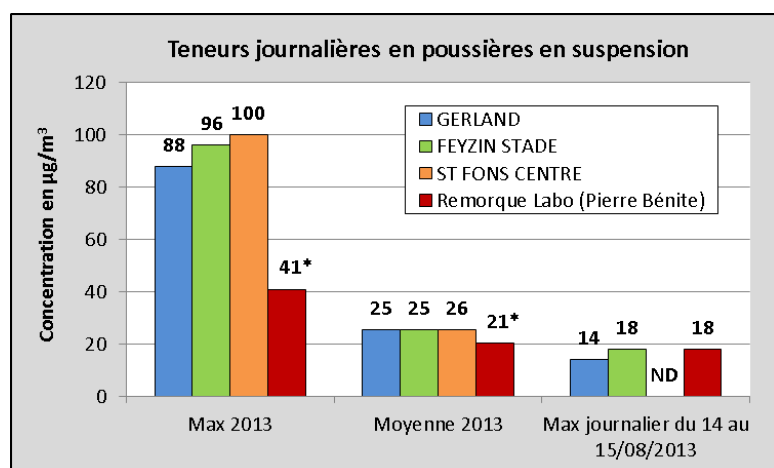
Particules en suspension

Aucun impact n'a été décelé sur les concentrations de particules en suspension des stations localisées au plus près de la raffinerie.

Comme on peut l'observer sur les graphiques ci-dessous, les teneurs journalières du 14 au 15 août sont bien inférieures aux maxima journaliers et à la moyenne de l'année 2013 sur chacun des sites.

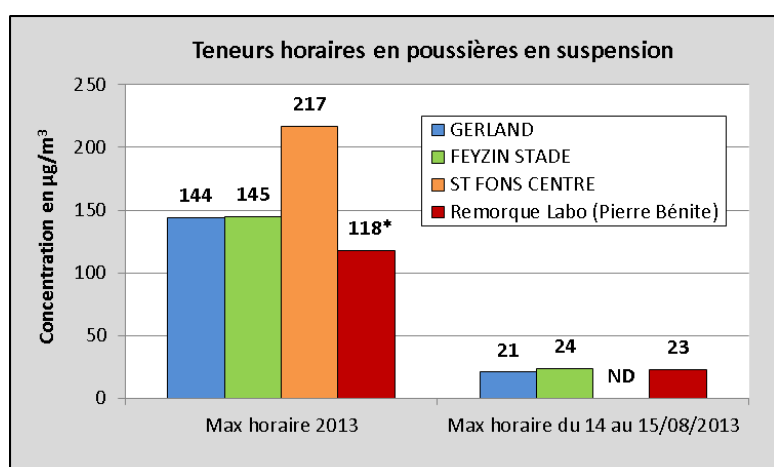
La valeur journalière maximale mesurée est de $18 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et reste bien en deçà du seuil réglementaire fixé à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24 heures.

Les teneurs maximales horaires mesurées du 14 au 15 août sont, elles aussi, bien inférieures aux maxima horaires enregistrés sur les différents sites en 2013.

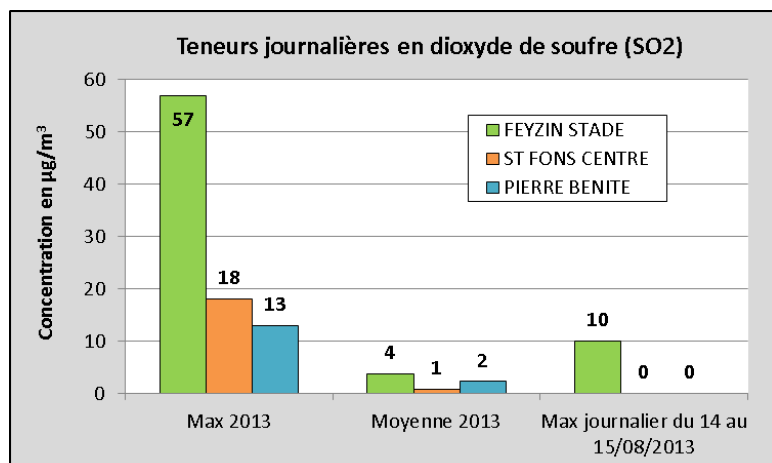


* Les mesures enregistrées sur le site "Remorque Labo Pierre Bénite" ont été réalisées du 25 juillet au 19 août 2013.

La valeur maximale sur cette période et la valeur moyenne ont été reportées à titre de comparaison sur les graphique ci contre.

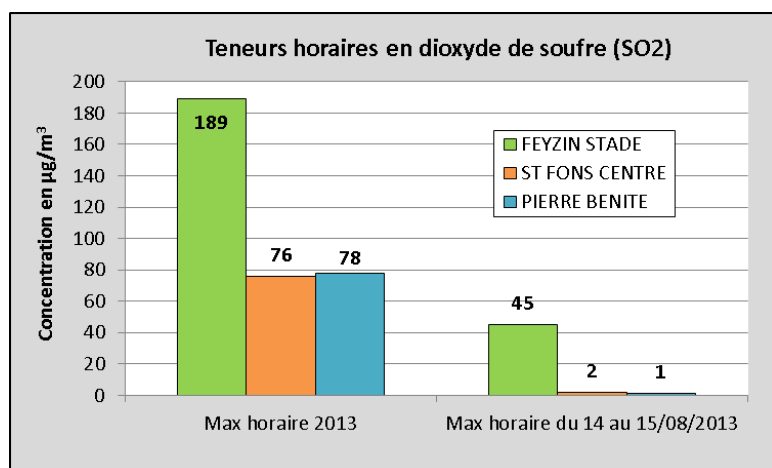


Dioxyde de soufre



Le recours à la torche peut avoir eu un léger impact sur les concentrations en dioxyde de soufre de la station de Feyzin stade, localisée au plus près de la raffinerie.

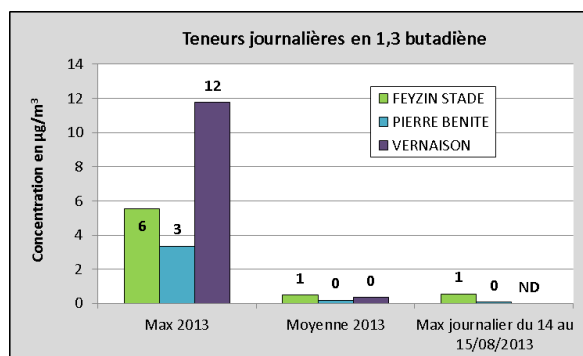
On observe bien, sur les deux graphiques ci contre, que les concentrations journalières et horaires de dioxyde de soufre sur le site de Feyzin stade présentent une valeur plus importante que ce que l'on peut mesurer en moyenne sur l'année. Cette valeur reste cependant faible et inférieure à ce qui a déjà pu être enregistré sur ce site en dehors d'épisode de recours à la torche.



Composés Organiques Volatils

Concentrations journalières

Les teneurs en composés organiques volatils (COV) sont restées faibles au cours de ces deux journées. Elles sont équivalentes à ce que l'on peut mesurer en moyenne en 2013 et bien inférieures aux maxima déjà enregistrés au cours de cette année (Cf. ci-contre et suivant).



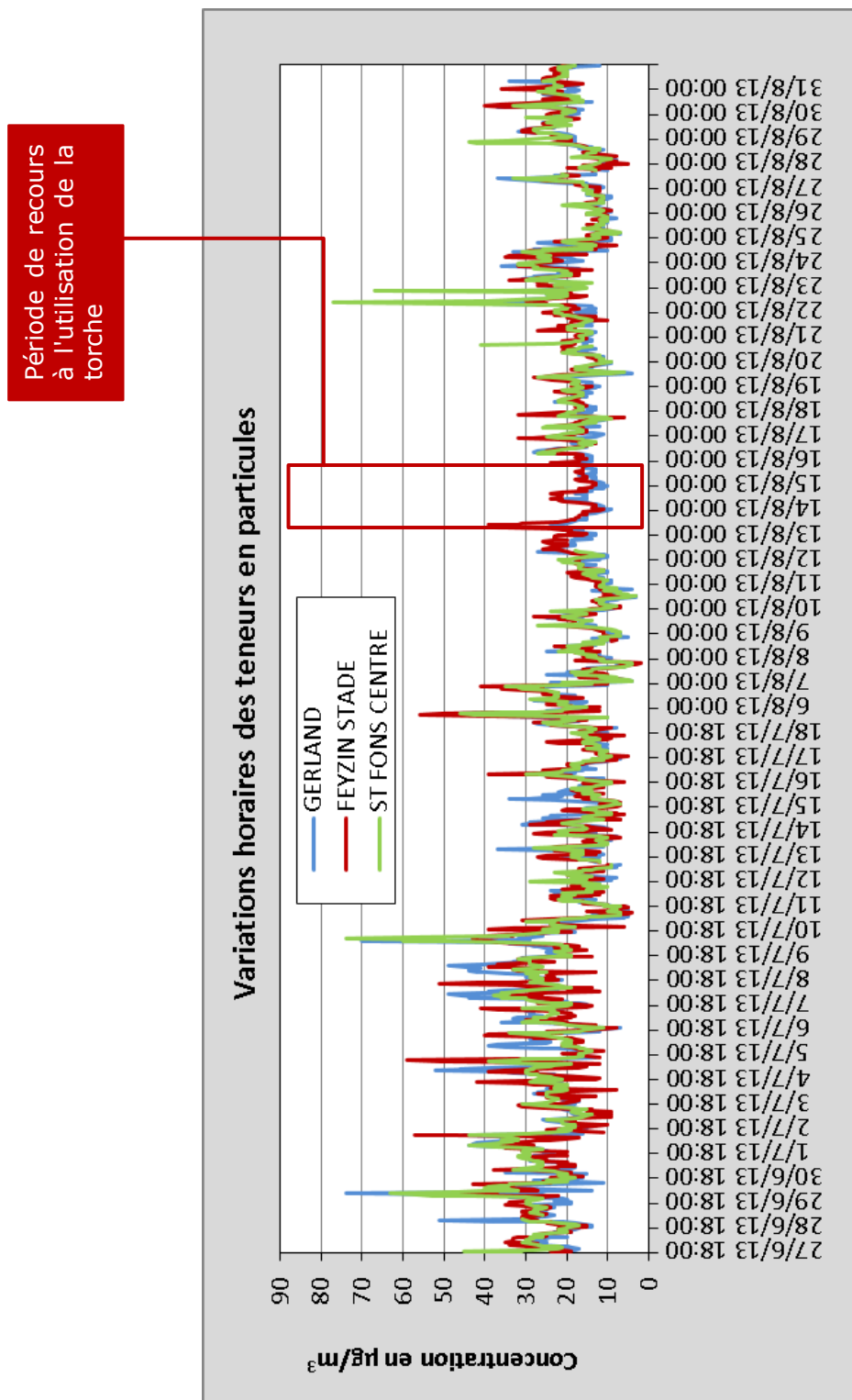
Bilan

Le recours à la torche effectué par la raffinerie de Feyzin les 14 et 15 août 2013 n'a pas eu d'incidence décelable sur les taux de particules en suspension dans l'air. Cependant, il semble y avoir eu un léger impact sur les concentrations en dioxyde de soufre du site de surveillance de Feyzin stade, localisé au plus près de la raffinerie. En effet une légère hausse des teneurs a été mesurée. Les valeurs enregistrées sont restées cependant faibles et bien inférieures à ce qui a déjà pu être enregistré sur ce site en dehors d'épisode de recours à la torche. Aucun dépassement de seuil réglementaire n'a été observé.

Annexe I

Le graphique ci-dessous montre l'évolution horaire des concentrations de particules en suspension sur les sites de Gerland, Feyzin, St Fons.

Comme on peut le constater, il n'y a pas d'élévation significative des concentrations sur la période de recours à la torche, ou de "pics" plus marquants que sur d'autres journées.





Conditions de diffusion

Air Rhône-Alpes est l'association agréée par le Ministère **de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie** au même titre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air dans la région Rhône-Alpes.

Ses missions s'exercent dans le cadre du Code de l'Environnement titre II chapitre 2. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de *l'article L.220-1 du Code de l'environnement*. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de *l'article L.220-2 du Code de l'Environnement*.

Air Rhône-Alpes communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux.

A ce titre, les rapports d'études sont librement disponibles sur le site www.air-rhonealpes.fr

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Air Rhône-Alpes.

Toute utilisation partielle ou totale de ce document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit faire référence à l'observatoire dans les termes suivants : © **Air Rhône-Alpes (2013) "Episode de fumées – 14 au 15 août 2013 – Raffinerie TOTAL de Feyzin"**

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, Air Rhône-Alpes n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Air-Rhône-Alpes :

- depuis le formulaire de contact sur le site www.air-rhonealpes.fr
- par mail : contact@air-rhonealpes.fr
- par téléphone : 09 72 26 48 90

Un questionnaire de satisfaction est également disponible en ligne à l'adresse suivante <http://www.surveymonkey.com/s/ecrits> pour vous permettre de donner votre avis sur l'ensemble des informations mis à votre disposition par l'observatoire Air Rhône-Alpes.

Version éditée le 7 janvier 2014